



COMITE DE QUARTIER PLEIN SUD

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE #3

Lundi 27 septembre 2021

De 18h30 à 21h00

Salle du 103 rue M.
Arnoux

ETAT DES PRESENCES

PRESENTS

M. Rémi KERRIEN, Mme Patricia SOYER, M. Christophe FAGEON, M. José SCHOUMAKER, M. Pieter SCHOUWSTRA, M. Erik ZOLOTOUKHINE, M. Manuel DELAS, Mme Maureen POUTIGNAT VAN GOC, Mme Mathilde TABBAGH, Mme Muriel DELEPIERRE, Mme Florence ROSSET, Mme Violaine GOUARNE, M. Laurent MENAGE, M. Stéphane BELLOCQ, Mme Véronique GARCIA POUSSIN, Mme Aimée LIOREY, Mme Sophie VIGOUROUX et Mme Colette CHELTIEL, membres du Collège des habitants.

Mme. Marie-Sophie LESUEUR, élue déléguée du quartier et Président de séance.
M. Maxime VETILLARD, élu délégué adjoint au quartier.
M. Paul-André MOULY, Maire-adjoint aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public.
M. Damien OBERLE, Directeur de la Valorisation urbaine.
Le cabinet d'étude INGEROP.
Mme Colette MORIN, représentante de l'Association de quartier Haut-Mesnil Grand-Sud.
M. François TESSIER, représenté par M. ALVAREZ, représentant des entrepreneurs du quartier.
Mme Camille GENCO, Responsable du Pôle Démocratie Participative, Mme Virginie CANDUSSO, Assistante du Pôle Démocratie Participative, M. Williams TESTE, Chargé de projets proximité.

EXCUSES

Mme Aurélie MEZIANE, représentante des commerçants et Mme Emmanuelle JACOMY, M. Philippe POUSSIN, M. Pierre GOUARNE, Mme Carole HIRIGOYEN, membres du Collège des habitants.

ABSENTS

M. Sivens OBELE ODZAGA, Mme Anne ANDRIAM, Mme Antonella MOSCHINI

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- I. Atelier de travail sur le « Plan de mobilité ».
- II. Compte-rendu des commissions, du jury du Grand Oral et du focus groupe Sport.
- III. Remarques et questions diverses.
- IV. Programmation des prochaines réunions et désignation de porte-parole pour la réunion publique de quartier.

Madame Marie-Sophie LESUEUR demande si un participant à la réunion accepterait d'être secrétaire de séance afin de rédiger le compte rendu. Aucun membre n'accepte ce rôle. Le pôle Démocratie participative sera donc en charge du compte-rendu.

I. ATELIER DE TRAVAIL SUR LE « PLAN DE MOBILITE »

Madame LESUEUR présente et invite Monsieur Paul-André MOULY, Maire adjoint aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public à nous présenter le plan mobilité de la Ville de Montrouge.

Monsieur MOULY présente à son tour Monsieur Damien OBERLÉ, Directeur de la Valorisation urbaine qui l'accompagne, ainsi que le Cabinet INGÉROP, qui est en charge du plan mobilité.

Monsieur MOULY explique que la majorité municipale a souhaité présenter le Plan de Mobilité en amont aux membres des Comités de quartier pour échanger avec eux et obtenir leur avis sur les différentes propositions. Les remarques des Comités de quartier seront prises en compte et permettront la continuité du travail déjà effectué par le Cabinet INGÉROP : des études de comptage et la consultation d'un certain nombre de partenaires comme la Ville de Paris, le Conseil Départemental, les associations comme MDB (Mieux se Déplacer à Bicyclette) pour la partie vélo et DEFIACCESS (association pour les non-voyants) pour la partie accès aux PMR. Tous ces partenaires ont fait remonter leur cahier des charges. La RATP a également été consultée : les contraintes liées à la largeur des bus et donc des voies sur lesquelles ils circulent sont à prendre en compte. L'objectif de ce Plan de Mobilité est de regagner de l'espace public pour végétaliser la ville, offrir des voies sécurisées aux modes actifs et apaiser Montrouge. M. MOULY invite les membres du Comité de quartier à écouter le travail du Cabinet INGÉROP et à participer au jeu des questions/réponses proposé sur les différents thèmes.

Présentation du plan mobilité par le Cabinet INGÉROP :

Voir le fichier joint en annexe.

Le Cabinet INGÉROP et Monsieur MOULY indiquent aux membres du Comité de quartier que s'ils ont de nouvelles questions, ils peuvent les formuler via l'adresse mail : comitedequartier@ville-montrouge.fr. Le Cabinet INGÉROP précise également que lorsque le plan mobilité sera terminé, une réunion publique aura lieu pour le présenter.

Madame LESUEUR remercie le Cabinet INGÉROP, Monsieur MOULY et Monsieur OBERLÉ de leur participation et propose aux membres du Comité de quartier de continuer l'ordre du jour.

II. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS, DU JURY DU GRAND ORAL ET DU FOCUS GROUPE SPORT

Retour sur les commissions du Comité de quartier Plein Sud :

- Commission incivilité et propreté :

Les membres de la commission se disent démunis face aux problèmes de propreté : beaucoup d'incivilités (masques jetés par terre un peu partout, déjections canines, etc...) sont constatées mais les moyens manquent pour lutter contre le manque de civisme hormis les journées citoyennes pour ramasser les détritrus.

Les membres de la commission suggèrent par ailleurs de végétaliser les pieds d'arbres pour dissuader les Montrougiens d'y jeter leurs déchets. M. Maxime VETILLARD informe que la difficulté de ce projet est l'entretien : des permis de végétaliser existent pour les personnes qui souhaitent le faire dans le quartier Portes de Montrouge, qui est un quartier-test. Madame Marie-Sophie LESUEUR informe qu'une journée de sensibilisation à la propreté va être programmée en collaboration avec le Conseil Municipal des Enfants. Des portes ouvertes seront également organisées au niveau du garage municipal.

Les membres de la commission signalent que les corbeilles de rue sont souvent pillées par les corneilles qui parviennent à percer les sacs au travers des barreaux.

Madame LESUEUR précise qu'un dispositif anti rongeurs et corneilles est en train de se mettre en place actuellement et est déjà installé au niveau de la rue Jules Guesde.

Monsieur TESTE rappelle aux différentes commissions qu'il est important qu'une trace écrite des réunions de commissions soit envoyée au Pôle Démocratie Participatif afin q de l'intégrer dans l'ordre du jour.

- Commission écologie, développement durable et végétalisation :

Quarte thèmes ont été choisis pour travailler sur cette commission :

- La végétalisation
- Les déchets
- La bio diversité
- Les débats

Voir PowerPoint de Monsieur Christophe FAGEON en annexe.

- Commission séniors et solidarité :

Aucun retour pour le moment.

Retour sur le Grand Oral des Budgets participatifs du Comité de quartier Plein Sud :

7 projets ont été retenus pour le grand oral concernant le quartier Plein Sud :

- Où sont les DAE de Montrouge ?
- Sécurité écoles
- Des jeux d'échecs géants...
- Montrouge au féminin

- L'innovation combinée avec l'écologie...
- Végétaliser l'avenue de la République
- Des mobiliers urbains qualitatifs avenue de la Marne

4 projets ont été retenus :

- Où sont les DAE de Montrouge ?
- Sécurité écoles
- Des jeux d'échecs géants...
- L'innovation combinée avec l'écologie... Ce dernier projet est finalement retiré du Budget participatif car il engendre des frais de fonctionnement mensuels.

Retour sur le groupe focus sport :

Une seule personne de ce Comité a participé à l'atelier proposé sur l'activité physique et sportive à Montrouge. Elle nous explique que le Cabinet SportValue a été mandaté par la Ville pour établir un diagnostic sur les attentes des Montrougiens concernant l'activité physique et sportive. Une enquête est en cours jusqu'au 30 septembre 2021 sur le site de la Ville et en version papier. Plusieurs entretiens ont été menés avec les élus de la Ville, la Direction des sports et des responsables d'associations sportives afin de réfléchir aux pratiques sportives et aux infrastructures à prioriser. Les aménagements pour les mobilités douces ont également été abordés. Cette réunion a été organisée avec tous les représentants des 6 Comités de quartier.

Une autre réunion est prévue pour ceux qui souhaitent participer à ce focus groupe le 30 septembre 2021.

III. REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VETILLARD informe que Monsieur BELLOCQ a souhaité parler de la problématique du bus scolaire qui bloque la circulation avenue Jean Jaurès devant le square Renaudel et gêne également l'arrêt du bus 68, lorsqu'il attend les enfants qui partent pour Villelouvre. En réponse à cette remarque : des solutions sont à l'étude actuellement pour que les bus scolaires puissent stationner dans un autre lieu en prenant en compte leurs gabarit, la sécurité des enfants et la circulation des différents véhicules.

Une remarque est également faite sur la réhabilitation des espaces publics lorsque des travaux sont finis – notamment au niveau du carrefour avenue de la République et rue Racine et entre la rue Boileau et Racine. En réponse à cette remarque : si c'est un chantier RATP, c'est elle qui gère son chantier. La mairie n'a pas le pouvoir de retirer les chantiers RATP en fin de travaux. Néanmoins, les élus vont se renseigner à ce sujet.

Une remarque est formulée sur les lampadaires du marché de la Marne qui restent allumés en journée. Madame LESUEUR répond qu'effectivement un dysfonctionnement a été identifié, mais que le problème est à présent résolu.

IV. PROGRAMMATION DES PROCHAINES REUNIONS ET DESIGNATION DE PORTE-PAROLE POUR LE REUNION PUBLIQUE DE QUARTIER.

Madame LESUEUR informe les membres du Comité de quartier qu'une réunion publique aura lieu le 16 novembre 2021 à 19h à la Maternelle du Haut-Mesnil et à cette occasion, il est demandé aux membres du Comité de désigner un porte-parole pour présenter le de quartier Comité Plein Sud. Monsieur Christophe FAGEON et Madame Colette Morin se portent volontaires.

En ce qui concerne la prochaine réunion du Comité de quartier, elle sera organisée en janvier et peut-être sous forme de plénière avec tous les Comités de quartier.

CONCLUSION

Mme Marie-Sophie LESUEUR et M. Maxime VETILLARD remercient les participants pour leur présence et la qualité des débats et mettent fin à la réunion à 21h.

COMPTE RENDU REUNION

OBJET :	AMO pour le plan de mobilité de la ville de Montrouge Comité de quartier – Plein Sud
DATE :	27/09/2021 – 18h30

Date : 27/09/2021	Auteur : Dalila ZEGAGH	Nbre de pages : 5
Référence du document :	PM Montrouge - CR Comité de quartier - Plein Sud	Indice : V1

PARTICIPANTS :	
<i>Nom</i>	<i>Entité ou Société</i>
Paul-André MOULY	Ville de Montrouge – Adjoint au Maire aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public
Camille GENCO	Ville de Montrouge – Responsable du service Démocratie Participative
Damien OBERLÉ	Ville de Montrouge – Directeur de la Valorisation des Espaces publics et des Mobilités
Marie-Sophie LESUEUR	Ville de Montrouge – Présidente du Comité de quartier Plein Sud
Maxime VETILLARD	Ville de Montrouge – Adjoint au Président du Comité de quartier Plein Sud
Dalila ZEGAGH	Ingérop – Chef de projet
Nicolas PORTZER	Ingérop – Chargé d'études
Membres du Comité de quartier Plein Sud	

DIFFUSION :
Participants + excusés

ANNEXE :
Support de présentation

Synthèse des échanges

Présentation de la démarche :

Les **objectifs du Plan de Mobilité et le contenu de l'étude en cours sont présentés** (cf. présentation ppt).

Thème 1 – circulation

Une **synthèse des enjeux de circulation** ainsi que les choix actés à l'échelle de la ville et les sujets ouverts pour le quartier Plein Sud sont présentés (cf. support de présentation). Les points suivants sont discutés :

- **La mise à sens unique de l'avenue de la République dans le sens Sud vers Nord est globalement bien accueillie** par les participants – les points suivants sont discutés :
 - L'avenue de la République était **historiquement un axe à sens unique qui est passé à double sens** dans le but de redynamiser le centre-ville. En retour d'expérience, cette mesure ne permet pas de redynamiser le centre-ville.
 - Des réflexions menées par la ville sont en cours pour permettre les livraisons des commerces de l'axe tout en mettant l'axe en sens unique. M CARRÉ, Adjoint au Maire au Commerce, à l'Artisanat et aux accueils de Tourisme, rencontre actuellement les commerçants dans cet objectif.
 - La suppression d'un sens de circulation voiture pourrait permettre de **réaliser une piste cyclable bidirectionnelle et d'élargir les trottoirs pour les piétons**.
 - La mise en sens unique se traduira par la maintien d'une **unique voie de circulation**.
- Les membres du comité de quartier sont également favorables à la mise à sens unique de voies secondaires, dont les gabarits sont souvent étroits :
 - **La rue Hyppolite Mulin** est une voie étroite. Cette rue est beaucoup utilisée en itinéraire de shunt de l'avenue de la République, régulièrement chargée.
 - La mise en sens unique de **la rue Corneille** est plébiscitée par plusieurs participants
 - Cette mise à sens unique de ces axes secondaires permettra de **redéfinir le partage de l'espace public**, en accordant notamment plus de place pour les piétons.
- **Le fonctionnement des feux tricolores de plusieurs intersections est souligné** : les cycles de feu ne permettent pas un écoulement satisfaisant des différents flux d'usagers, notamment des piétons :
 - La ville répond que ce fonctionnement est lié à **la gestion des feux présents sur les routes départementales**, dont le gestionnaire, le Département des Hauts-de-Seine (CD92), a pour objectif de fluidifier au maximum la circulation voiture sur ces grands axes. Par exemple, le CD92 privilégie la fluidification des flux sur l'avenue Gabriel Péri (RD50) par rapport à l'avenue de la République. La ville ne dispose pas de capacité d'intervention sur ce sujet.
- **Certaines intersections de la ville sont jugées dangereuses**. La sécurisation de certains carrefours situés à proximité des écoles est souhaitée. Ce sujet sera étudié par la ville.
- **La cohérence des mesures proposées dans le plan de mobilité et le projet de tramway envisagé sur l'avenue Pierre Brossolette (RD906) est questionnée** :
 - La ville confirme que ce **projet est à l'étude mais sans que le calendrier soit défini à ce stade**. Compte-tenu des longues temporalités nécessaires à la mise en œuvre de tels projets, celui-ci ne sera pas réalisé avant plusieurs années. Des mesures doivent être mises en œuvre pour améliorer la mobilité à court/moyen terme, sans attendre la réalisation d'un tel projet à très long terme.
- **La circulation sur la place Jean-Jaurès est compliquée**, la visibilité des différents usagers n'est pas satisfaisante (exemple en arrivant de l'avenue Verdier pour rejoindre la rue Maurice Arnoux).
- **Au niveau de la gare Châtillon-Montrouge, un travail est en cours dans le cadre de l'étude de pôle**, associant les différents partenaires concernés (Ile-de-France Mobilités, CD92, RATP, Société du Grand Paris, les villes limitrophes, le promoteur en charge de la construction des espaces situés au-dessus de

Synthèse des échanges

la gare, etc.). Le passage inférieur de la RD906 sous la voie ferrée est contraint en termes d'espace et ne permet pas une bonne cohabitation de tous les usages. La ville de Chatillon souhaite les aménagements cyclables passent par l'avenue Jean Jaurès (côté Châtillon – RD128A).

- La ville prévoit de **réaliser une étude spécifique sur le stationnement (automobile et cycle) en 2022**. Le sujet du stationnement vélo dans l'espace privé pourra être interrogé. La ville a bien noté qu'une grande partie de l'offre de stationnement en souterrain est disponible (estimé autour de 40% à l'échelle de la ville, voire à 60% dans le parking INDIGO du quartier). **Il y a autant de places vides dans les parkings souterrains que la globalité des places sur l'espace public en surface**. L'étude devra prendre en compte les contraintes d'exploitation de ces parkings dont les DSP sont en cours jusqu'en 2025. Des nouvelles solutions d'exploitations pourraient être mises en œuvre, à cette échéance.
- Concernant le **transport de marchandises et les livraisons** :
 - Il est souligné que des camions avec un tonnage important circulent dans la ville, génèrent des conflits d'usages et abiment les chaussées. Ces camions ne devraient pas circuler dans la ville.
 - La ville répond que ce sujet est **complexe car les mesures ne peuvent pas être mises en œuvre à l'échelle de la ville** mais doivent être pensées à une échelle plus large pour développer une réflexion homogène correspondant aux besoins des commerces.
 - Une **réflexion est en cours avec la Métropole du Grand Paris** sur le sujet. La ville de Montrouge, avec les villes limitrophes, participent à des groupes de travail visant à harmoniser la réglementation et les horaires de livraison.

Thème 2 – aménagements cyclables

Une **synthèse des enjeux relatifs aux aménagements cyclables** ainsi que les choix actés à l'échelle de la ville et les sujets ouverts pour le quartier Plein Sud sont présentés (cf. support de présentation). Les points suivants sont discutés :

- **Certains aménagements cyclables existants ne sont pas adaptés** aux besoins des usages et génèrent des conflits d'usage, notamment :
 - Avenue Jean Jaurès : manque de visibilité de l'aménagement et cohabitation complexe avec les piétons
 - L'aménagement cyclables situé sur **la rue Henri Ginoux**, dont l'intérêt/ la pertinence sont questionnés :
 - L'aménagement cyclable est positionné **dans le même sens que la circulation générale**. Or, de nombreux cyclistes l'empruntent en sens inverse, ce qui provoque des situations dangereuses.
 - L'aménagement n'est pas intuitif pour les cyclistes (et les automobilistes), du fait du positionnement de la piste du côté gauche de la voirie. Cette configuration de l'aménagement avait été retenu pour **faciliter la desserte des bus des différents arrêts** présents sur cet axe. Si la piste cyclable est amenée à changer de côté, il serait également opportun de changer de côté le linéaire de stationnement.
 - Cet axe cyclable est également **régulièrement emprunté par des motos**, avec une circulation parfois à contre-sens.
 - La piste **génère des stockages d'eau** quand il pleut, avec des difficultés d'évacuation des eaux liées à la présence de la bordure. Cette situation rend difficile la circulation des vélos sur la piste et des piétons traversant la rue.
 - Malgré cette configuration complexe, certains participants confirment l'intérêt de cet axe cyclable, qui permet une circulation sécurisée pour les cyclistes, sur un axe avec un trafic voiture important.
 - L'aménagement **cyclable positionné le long du siège du Crédit Agricole avenue Jean Jaurès est bien utilisé** par les cyclistes car le trottoir est assez large, bien que sa configuration

Synthèse des échanges

- ne soit pas idéale. En revanche, **les aménagements présents devant la Mairie (sur trottoir) ne sont pas beaucoup utilisés** car largement empruntés par les enfants y marchant et difficilement accessibles.
- De manière générale, les cyclistes préfèrent que les aménagements cyclables ne soient pas positionnés entre la voie de circulation et le stationnement automobile, du fait du risque d'emportierage. Le positionnement de l'aménagement cyclable est à privilégier plutôt le long du trottoir.
 - La ville précise **que dans les prochains aménagements** (notamment pour le projet Péri-Ginoux-Gautier), les espaces de chaque mode seront bien séparés, avec un dénivelé pour distinguer la chaussée automobile des aménagements cyclables et des espaces pour les circulations piétonnes. De manière générale, pour éviter de réaliser des aménagements inadaptés, la ville prévoit de les réaliser en concertation avec les comités de quartiers pour qu'ils correspondent bien aux besoins des riverains.
- La circulation **des cyclistes sur la partie Sud de l'avenue Jean Jaurès est difficile voire dangereuse**, en raison de l'état de la chaussée, fortement dégradée, avec la présence de plusieurs trous conséquents.
 - La ville prend bonne note de ce dysfonctionnement. Les travaux de **reprise de la chaussée de cette voie pourront être réalisés l'année prochaine**. Une intervention plus rapide n'est pas possible car elle nécessite une intervention au-delà du simple rebouchage des trous étant donné la circulation de nombreux poids-lourds en lien avec les travaux de la gare de Châtillon-Montrouge.
 - L'un des principaux **freins soulevés à l'usage du vélo est le manque de place de stationnement vélo dans les espaces privés**, au sein des différentes résidences de la ville.
 - La ville répond qu'elle **ne peut pas imposer dans des espaces privés déjà aménagés la création d'espace de stationnement vélo**. Cependant, elle prévoit l'aménagement de consignes vélos sécurisées sur l'espace public.
 - La **verbalisation du stationnement voiture sur les aménagements cyclables est souhaitée**.
 - Il est précisé que la **Police Municipale réalise régulièrement** des rondes dans la ville mais son travail ne se limite pas à cette action (elle peut être mobilisée sur des urgences par exemple).
 - 2 vidéo-verbalisateurs sont en cours de formation et pourront intervenir en complément des policiers présents sur le terrain.
 - La ville répond que les aménagements cyclables seront complétés, lorsque c'est possible, par des dispositifs limitant l'accès aux voitures sur ces aménagements.
 - Les **zones 30 ne sont pas suffisantes pour permettre la circulation des cyclistes** de manière sécurisée. Les zones 30 doivent systématiquement être complétées de marquage au sol et de panneaux pour rappeler aux automobilistes la présence de cyclistes sur ces axes.
 - Il est nécessaire de **prévoir l'aménagement des SAS vélo** pour faciliter la circulation des cyclistes, mais ces aménagements sont rarement respectés par les automobilistes à Montrouge.
 - **Les contre-sens cyclables sont peu empruntés par les cyclistes lorsqu'ils ne sont pas matérialisés** par du marquage et des panneaux, car les automobilistes n'ont pas conscience de la possibilité de croiser un cycliste (situation dangereuse).
 - Il est nécessaire d'**accroître l'offre de stationnement vélo**, notamment à proximité des commerces de l'avenue de la République (l'offre actuelle est saturée).
 - **L'intérêt de rendre le stationnement payant pour les 2 roues motorisés**, comme cela a été mis en place dans les communes de Vincennes et de Saint-Maurice, est questionné.
 - La ville répond que cela n'est pas prévu à court terme. Cette réglementation du stationnement 2 roues motorisés pourrait questionner le maintien de la gratuité pour le stationnement vélo. Cependant, la ville pourrait y réfléchir ultérieurement en fonction des mesures qui pourraient être prises dans les communes limitrophes.

Synthèse des échanges

Thème 3 – valorisation des espaces publics / attentes du plan de Mobilité

Une **synthèse des enjeux relatifs à la valorisation des espaces publics** et aux autres sujets à travailler dans le cadre du Plan de Mobilité sont présentés (cf. support de présentation). Les points suivants sont discutés :

- Les membres du Comité de Quartier **sont tous favorables à l'abaissement de la vitesse de circulation à 30 km/h** à l'échelle de la ville et notamment sur l'avenue de la République.
- Pour limiter la vitesse de circulation dans la ville, **l'installation de radars pédagogique est souhaitée**. Cette action fait d'ailleurs partie des projets proposés à court terme dans le cadre du budget participatif. L'aménagement de ralentisseurs de type dos-d'âne n'est en revanche pas souhaitée.
- Des **aménagements paysagers sont souhaités** pour développer des espaces verts, peu nombreux dans la ville. Des aménagements paysagers avec arbres devraient autant que possibles être créés pour séparer le trottoir de la chaussée.
 - La ville répond que **c'est effectivement l'objectif qui est visé**, mais ce partage de l'espace public n'est pas toujours possible compte-tenu des contraintes liées à la circulation et à l'accès des pompiers (voies d'une largeur de 4m minimum, situées à moins de 8 mètres des façades).
- La ville devrait **s'efforcer de verdir le plus possible la ville** et de réduire ses espaces bétonnés (limiter l'imperméabilisation des sols). Lorsque l'implantation d'arbres n'est pas possible, le choix des matériaux devrait être adapté (les plus clairs possibles).
- Il est précisé qu'une « **Zone 20** » **est une zone de rencontre, dont la vitesse est limitée à 20 km/h**. Réglementée par le code de la route, équipée d'une signalétique spécifique et d'aménagements cohérents avec cette réglementation, cette zone donne la priorité aux piétons par rapport à tous les autres modes (voiture, cycliste, etc.)
- La **place du piéton ne doit pas être oubliée**. Or, les aménagements sont de plus en plus réalisés pour les autres modes, et moins pour les piétons :
 - Des **espaces publics/ trottoirs avec de l'espace plus importants** pourraient être développés au droit des écoles, notamment, pour faciliter l'attente des parents. Ces espaces actuellement souvent trop étroits sont accidentogènes.
- Les **conflits d'usages des espaces publics liés à l'usage des trottinettes électriques sont soulignés**. Des piétons sont régulièrement renversés. La ville répond que pour limiter ces conflits d'usages, elle ne souhaite pas mettre en œuvre de système de trottinettes (et de vélos) en free-floating.

Poursuite de la démarche

- Le document support à cette présentation en réunion de quartier sera transmis.
- Une **adresse e-mail sera communiquée** pour adresser les différentes observations sur le travail présenté.

Commission Ecologie, Développement durable et Végétalisation



Maureen POUTIGNAT VO NGOC / Manuel DELAS /
Christophe FAGEON / Carole HIRIGOYEN

Comité de quartier plein sud

4 sujets choisis

- ❖ Végétalisation
- ❖ Déchets
- ❖ Biodiversité
- ❖ Ciné débat

Végétalisation

- ❖ Réaménagement avenue de la Marne (autre ?)
- ❖ Participation en avance de phase sur le projet de poursuite des allées Jean Jaures, du parc boileau, du nouveau campus, ...
- ❖ Création de bac, aménagement comme rue auber
- ❖ Débitumage cours d'école (Renaudel ?) (cours oasis Paris)
 - ❖ Visites des premières réalisations ?
- ❖ Abris bus végétalisés
- ❖ Forêt urbaine ? Restauration de haies (association la haie donneurs)



Végétalisation

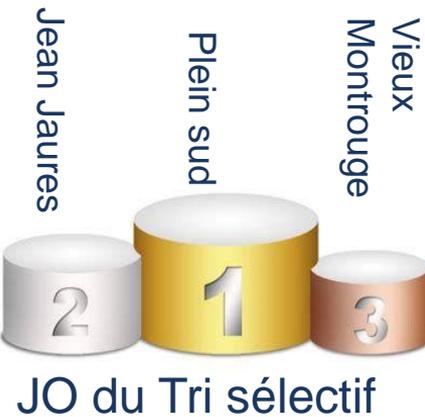
- ❖ Végétalisation : ou végétaliser dans le quartier plein sud (l'avenue de la marne parait peu végétalisée, autre idée ?)



Balade urbaine pour voir les possibilités de végétaliser ?

Déchets

- ❖ Journée ramassage citoyen, #Fill the Bottle
- ❖ Affichage les JO des meilleurs quartiers (Nudge)
- ❖ Pose de macarons, affichage, ...
- ❖ Bac supplémentaire déchets compostables
- ❖ Frigos solidaires



Restaurants



Zero Waste Paris @ZeroWasteParis - 5 juil.

🍌🌿 Au @PlessisRobinson aussi, on teste la #collecte des #biodéchets, qui sera obligatoire en 2024. Près de 900 foyers sont aujourd'hui accompagnés. 🎯 L'objectif ? Etendre cette expérimentation à l'ensemble du territoire @vallee_sud 🙌

Biodiversité

- ❖ Hôtel à insectes dans les jardins partagés
- ❖ Nichoirs à passereaux, hirondelle, martinet, chauve souris, faucon crécerelle, ...
- ❖ Pollution lumineuse ?

Possibilité, pour les villes, de signer une charte d'engagement contre la pollution lumineuse avec l'ANPCEN. De mémoire, plus de 350 villes l'ont signée !



Biodiversité

- ❖ Zones de fauchage tardive
- ❖ Mare ou zone humide ?



Nouvelle mare au Square du Serment-de-Koufra
06/21



Stade Lezer 05/20



Angle Arnoux/Salengro 05/20

Ciné débat

- ❖ Colucci ou médiathèque
- ❖ Discussion ouverte avec les Montrougiens suite à la projection



https://youtu.be/4A_4RUZVd64



<https://youtu.be/d0l1YyxC2m8>

Questions que nous nous posons

- Comment s'intégrer avec les attentes de la mairie ?
- Comment seront pris en compte nos propositions, commentaires ?
- Est-ce qu'il serait possible de communiquer avec les autres comités de quartier si ils ont un comité sur l'écologie ?
- A-t-on un budget pour ces propositions ou comment avancer suite à cette présentation ? Est-ce envisageable de créer un comité citoyen consultatif comme dans certaines villes (Strasbourg, ...) ?
 - https://youtu.be/o2OI_Wfp8PA

D'autres sujets où nous pouvons être consultés : pollution lumineuse, formation bilan carbone, pollution air, bruit, plan d'adaptation réchauffement climatique, réseau de chaleur ou de froid urbain, efficacité énergétique, mobilité, inondation et gestion de l'eau, ...